

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Nous-sommes-sous-la-pression-des-Eglises>

# **Nous sommes sous la pression des Eglises**

- Empire et Résistance - Saint Siège -

Date de mise en ligne : jeudi 6 mai 2004

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

**Plus discret que les lobbies bruxellois des grands intérêts industriels et financiers, celui du Vatican et des organisations catholiques, dont l'Opus Dei, n'en est que plus efficace. En rupture avec la laïcité de l'UE, il a obtenu que les Eglises bénéficient d'un article spécifique dans le projet constitutionnel ; pourtant, celles-ci étaient déjà citées dans un article évoquant « les associations représentatives et la société civile ».**

**Par Christian Terras**

Rédacteur en chef de [Golias](#).

Le Monde diplomatique, janvier 2004

### Sous la pression des Eglises

Deux dispositions du projet de traité constitutionnel européen mettent en cause les principes laïques : la reconnaissance, dans le préambule, de l'« héritage religieux » de l'Europe, et l'article 51, qui reconnaît aux Eglises le rôle de partenaires des institutions européennes.

Ces innovations - qui suscitent l'opposition de parlementaires européens et divisent les gouvernements des Etats membres [1] - sont en partie le résultat d'un lobbying des associations religieuses, notamment catholiques, au sein des institutions de l'Union. Il s'agit de faire reconnaître la dimension religieuse de la construction européenne et d'accorder ainsi aux Eglises un droit de regard sur ses grandes orientations. Ce lobbying s'est intensifié après les conférences des Nations unies du Caire sur la population et le développement (1994) et de Pékin sur les droits des femmes (1995), deux sujets qui préoccupent au premier chef les Eglises.

### Le Vatican, lobby officiel

En tant qu'Etat, le Vatican, et le pape, en tant que chef de l'Eglise catholique, se trouvent à la pointe du combat. Déjà, en 1988, dans son discours au Parlement européen, Jean Paul II somma les députés de ne pas évacuer le christianisme du débat public européen. Un discours qui sonnait comme une mise en garde : « La vocation du christianisme - disait-il - est d'être présent dans tous les domaines de l'existence. Mon devoir est donc d'insister sur la chose suivante : si l'on en venait un jour à remettre en cause les fondements religieux et chrétiens de ce continent, si l'on supprime du même coup toute référence à l'éthique, alors on ferait bien plus que rejeter l'héritage européen [2] . » Nous ou le chaos ! Nous ou l'apocalypse ! Faire du christianisme le lien unificateur et structurant de la politique et de l'opinion publique en Europe est devenu une véritable obsession pour certains catholiques.

Le Saint-Siège ne fait pas partie de l'Union européenne (UE), au sein de laquelle il dispose d'un simple statut d'observateur. Adhérer à l'UE, le Saint-Siège n'y songe pas vraiment. Car cette position l'obligerait à faire des compromis politiques, ce qu'il refuse catégoriquement, conformément à sa conception du pouvoir spirituel. Cependant, il déploie un zèle incomparable pour que l'Union reconnaisse l'Eglise catholique comme seule société religieuse parfaite, ce qui lui permettrait de supplanter toutes les autres religions. D'un point de vue financier, il est, malgré tout, intégré dans la mesure où, dans divers Etats membres, l'Eglise jouit d'un statut particulier qui lui permet de recevoir des dons et des subventions [3]. Le Saint-Siège cherche avant tout à imposer sa philosophie des *societas perfectae* au niveau de l'Union européenne : les principes édictés par l'Eglise doivent gouverner les rapports de la puissance publique avec le monde associatif [4].

## Nous sommes sous la pression des Eglises

---

En mars 1996, dans la préparation du traité d'Amsterdam, une note a été remise aux ambassadeurs de l'Union accrédités auprès du Saint-Siège, avec les objectifs suivants : souligner la contribution des Eglises et des cultes au développement de l'Europe ; assurer le maintien des relations Eglise-Etat telles qu'elles existent au sein des Etats membres ; enraciner les relations Eglise-Etat dans le droit communautaire ; éviter toute discrimination des Eglises et des cultes par rapport à d'autres mouvements sociaux, déjà appréciés au niveau communautaire ; protéger les compétences des Etats membres dans leurs relations actuelles avec les Eglises et les cultes [5].

Ce document n'a pas été pris en considération par la conférence intergouvernementale, au motif que le Saint-Siège ne faisait pas partie de l'Union européenne. Paris avait estimé, à l'époque, qu'une référence aux valeurs religieuses n'était pas acceptable car elle soulevait des problèmes politiques et constitutionnels en France. Ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui...

Aussi, lancés dans une lutte pour sauvegarder leurs vieux privilèges, des groupes de pression s'organisent pour faire de l'Europe chrétienne une réalité. L'Italie et la Pologne souhaitent une mention précise de l'héritage chrétien, et non pas seulement religieux. Dans son lobbying, le Vatican s'appuie sur le Conseil des conférences épiscopales européennes (CCEE) qui entretient auprès de l'Union européenne une sorte de bureau politique : la Commission des évêques de la Communauté européenne (Comece) à Bruxelles.

Lors des travaux de la Convention pour l'avenir de l'Europe, cette commission a revendiqué l'institutionnalisation d'un dialogue structuré avec les instances européennes, et notamment des sessions régulières de travail et une « consultation prélegislative ». Comme il n'existe pas de statut officiel des associations au niveau européen, la Comece fait valoir son expertise au travers de la création de groupes tel Migreurope, réseau informel d'associations - notamment chrétiennes - sur l'asile et l'émigration [6].



### Preserving power and privilege

En 1992, M. Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, avait créé un groupe informel de consultants (Forward Studies Unit), dont l'un était spécifiquement chargé des questions religieuses. Sous les présidences de MM. Jacques Santer et Romano Prodi, ce groupe est devenu le GOPA (Group of Policy Advisors). Pour M. Prodi, les religions jouent en effet un rôle important dans le développement de l'Union [7]. La plupart des membres du GOPA seraient des catholiques pratiquants.

Discrètement, une autre organisation tisse sa toile dans l'Union : le Foyer catholique européen (FCE). Il a été fondé au début des années 1960 par des fonctionnaires catholiques des institutions européennes. Le Foyer, c'est d'abord un centre spirituel bruxellois géré par des jésuites, et qui comprend un lieu de prière, la chapelle Saint-Benoît, où sont célébrées chaque jour des messes à l'attention des collaborateurs de l'Union. Ce centre spirituel sert aussi de lieu de réunion pour différents groupes de réflexion chargés de définir des solutions aux problèmes politiques et économiques européens.

Le FCE fait figure de bourse aux idées. C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les responsables politiques et catholiques européens. Chaque année, le nonce apostolique placé auprès des institutions européennes - nomination qui n'a jamais fait l'objet d'une décision officielle de l'Union - préside une réunion de tous les organismes rattachés au FCE. Cette réunion constitue un bon moyen de s'informer des activités du lobby catholique au sein des instances de l'UE et de placer des représentants dans chacun de ses programmes.

Les objectifs des différentes composantes de la « famille catholique » sont pourtant très variés. Le Saint-Siège cherche surtout à nouer des alliances avec les responsables politiques favorables à la doctrine morale du pape, et partisans d'une réévangélisation de l'Europe. La plus grosse partie du travail est effectuée par le pontificat en lien

avec la prélature personnelle de l'Opus Dei. Les membres surnuméraires ou sympathisants de l'organisation secrète sont très bien représentés au sein du conseil de la famille.

C'est notamment lors des débats sur les programmes d'aide aux pays du Sud que les questions de la contraception et du statut de la famille sont abordées. Du reste, l'Eglise collabore avec l'Union et peut diffuser ses vues au travers du maillage d'organismes et des associations d'aide au développement : Caritas Europe, Coopération internationale pour le développement et la solidarité (Cidse) - section européenne, Conférence européenne justice et paix, Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa). De plus en plus, les pressions exercées par l'Eglise lors des débats parlementaires suscitent des réactions. Ainsi, en février 2002, 53 députés européens de tous les partis dénoncèrent publiquement les « ingérences du Saint-Siège en matière de mariage et de divorce [8] ».

Le projet de traité constitutionnel suscite l'opposition de nombreuses associations laïques européennes qui dénoncent la reconnaissance d'un « droit d'ingérence » au profit des religions [9]. En premier lieu, la reconnaissance de l'héritage religieux de l'Europe donnerait un droit de créance aux religions sur l'espace public européen et introduirait une discrimination entre croyants et non-croyants.

Selon M. Maurizio Turco, le bouillant député radical européen élu en Italie, « il s'agit de savoir si l'Union est fondée sur des convictions religieuses, si elle est le fruit inexorable de notre histoire, ou si elle est l'expression d'un libre choix de ses citoyens à travers un contrat social évolutif. Nous écartons qu'au XXIe siècle on puisse fonder des institutions politiques sur des croyances religieuses, fussent-elles majoritaires [10] ».

La mise en réseau de sympathisants au coeur des institutions européennes permet d'obtenir des aides et des subventions. Ainsi, dans le programme européen « Une âme pour l'Europe », une subvention de 10 000 écus (soit autant d'euros) a été versée en 1998 à un centre de formation finlandais baptisé Interculture - European Training Center, dont le projet initial consistait à financer un séminaire sur les valeurs éthiques et spirituelles de l'intégration européenne. A priori, rien de répréhensible. Sauf que ce centre relève de l'Opus Dei, organisation particulièrement bien implantée en Finlande et dans les pays baltes.

Le centre de formation a été fondé en 1998, un an après l'apparition de l'organisation en Finlande. Principal animateur de ce séminaire, Mgr Philippe Jourdan, membre surnuméraire de l'Opus Dei. Il était chargé de développer le thème des « racines spirituelles de l'Union européenne ». On est en droit de s'étonner qu'un programme européen serve à financer une organisation dont la philosophie est en parfaite contradiction avec les objectifs qui avaient été définis à l'époque par MM. Jacques Delors et Jacques Santer : « tolérance et pluralisme », « respect mutuel et acceptation des différences de sexe et de religion », « solidarité avec les plus démunis » et « liberté d'expression ».

A la demande expresse de Rome, l'Opus Dei a fait de l'Europe une priorité. En 1993, on demanda au porte-parole de sa centrale romaine, M. Giuseppe Corigliano, si le Saint-Siège avait chargé l'Opus Dei d'une mission particulière. « L'Europe ! », s'écria-t-il. Cet engagement se manifeste essentiellement dans le domaine de la sexualité (avortement et régulation des naissances). Là aussi, l'Opus Dei oeuvre contre les principes et les objectifs de l'Union européenne. Et grâce à l'argent versé par ses institutions.

### Financement de l'Opus Dei

En 1994, Mgr. Javier Etchevarria, responsable de l'Opus Dei à Rome, a appelé les membres de l'organisation à établir une ligne Maginot contre l'« hédonisme » sévissant en Europe de l'Ouest. Parallèlement, des associations oeuvrent dans l'ombre pour infiltrer les gouvernements et les institutions. Pour cela elles organisent de nombreuses conférences, entrent en contact avec des militants anti-avortement...

## Nous sommes sous la pression des Eglises

---

Plusieurs projets échafaudés par des organisations opusiennes ont également été financés par l'Union européenne. La collecte de fonds a été assurée par la Fondation Limat (Suède), la Fondation Rhin-Danube (Allemagne) et l'Institut italien de coopération universitaire (ICU). Ces trois fondations sont étroitement connectées. Comme elles agissent par le biais de multiples organisations, les responsables européens ont le plus grand mal à savoir qui, parmi elles, est susceptible de travailler pour l'Opus Dei [11]. Il peut donc arriver que, par le jeu de ces dédoublements, les organisations de l'Opus Dei soient financées plusieurs fois sans que personne ne s'en aperçoive.

ICU, qui possède des bureaux à Rome, Bruxelles, Beyrouth, Hongkong et Manille, en fournit une bonne illustration. C'est une fondation capitale pour le financement des universités de l'Opus Dei. ICU organise ou sponsorise les « congrès annuels des écoliers et des étudiants » où l'Opus Dei tente de recruter de jeunes membres pour les envoyer à Rome. Les projets d'ICU sont également financés par l'Union européenne.

La Fondation Rhin-Danube, la Fondation Limat et ICU coopèrent à l'échelon international, notamment aux Philippines, où elles ont créé en 1995 l'Université d'Asie et du Pacifique (University of Asia and the Pacific/UA&P). Et tout cela grâce, encore, à des subventions de l'Union européenne [12].

En dehors des oeuvres directes de l'Opus Dei, il arrive aussi que l'UE finance à son insu des projets nationaux développés par des organisations proches, comme par exemple le centre romain Elis-Educazione, Lavoro, Istruzione, Sport, la Fondation résidences universitaires internationales (FRUI) ou l'Association (belge) pour la coopération culturelle, technique et à la formation (Actec), qui a, elle aussi, touché de l'argent (795 163 francs belges en 1996 - ce qui représente près de 20 000 euros).

Tout cela montre qu'il est urgent de veiller à une plus grande transparence dans l'attribution des subventions en Europe et au respect de la séparation laïque entre le pouvoir politique et les différentes options spirituelles et confessionnelles.

---

*Post-scriptum :*

**Notes :**

---

[1] Le Monde, 2 décembre 2003. 185 associations de toute l'Europe ont adressé une pétition à la Conférence intergouvernementale demandant la suppression de l'article 51. **Voir le site :** [Catholics for freechoice](http://www.catholicsforfreechoice.org)

[2] Discours du 11 octobre 1988 devant le Parlement européen, <http://www.cef.fr/catho/entit/europ...> ; voir aussi, sur le même site, l'exhortation apostolique postsynodale « Ecclesia in Europa » du 28 juin 2003.

[3] En Allemagne, l'Eglise est le deuxième employeur du pays et bénéficie de dérogations au droit du travail.

[4] Lire François Houtart, « Jean Paul II, un pape conservateur et moderne », Le Monde diplomatique juin 2002.

[5] Fédération humaniste européenne, [www.humanism.be](http://www.humanism.be)

[6] Lire « Preserving power and privilege », <http://www.cath4choice.org/pdf/Euro...>

[7] Discours devant la Fondation don Tonino Bello, 13 juin 2003.

[8] <http://www.europe-et-laicite.org>

[9] Fédération humaniste européenne.

[10] Lettre ouverte à la Convention européenne publiée par le réseau Voltaire, [www.reseauvoltaire.fr](http://www.reseauvoltaire.fr)

[11] Lire Juan Goytisolo, « Un saint fasciste et débauché », Le Monde diplomatique, octobre 2002.

[12] Autre signe d'influence, le Conseil de l'Europe a remis, en septembre 1998, le prix européen des droits de l'homme à Mme Chiara Lubich. Fondatrice du grand mouvement catholique Focolari, elle est une farouche opposante au droit à l'avortement et aux couples homosexuels.